



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/04/2024
date de convocation : 29/03/2024

n° de délibération : DE2024 - 11

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 8
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Budget Primitif Annexe « Eau-
Assainissement » : approbation du Compte
de Gestion 2023**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement »,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections,

DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL